

AUTORISATION ET CESSION DE DROIT ANNUELLE DE REPRODUCTION D'UTILISATION D'IMAGE (MINEUR) ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Modèle (enfant)	L'association
NOM : Prénom : Date de naissance : DOMICILE : <u>Représentant légal :</u> NOM Prénom : Qualité (père/mère/tuteur) : Téléphone : <u>Représentant légal :</u> NOM Prénom : Qualité (père/mère/tuteur) : Téléphone :	RAISON SOCIALE NOM : ADMR de la Mortagne Représentée par : Mme GAUCHE Bernadette agissant en qualité de : Présidente pour le compte de l'ADMR Les Moussailons

Autorise le représentant de la structure petite enfance ADMR Mme GAUCHE

- de photographier ou de filmer mon enfant et d'utiliser son image dans les conditions définies ci-après.

1-MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément l'ADMR pour tous les usages nommés ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous. Les familles s'engagent à ne pas copier et/ou partager/diffuser les photographies/vidéos disponibles sur le mur Facebook de la structure.

→ Presse (ex : article de journal) → Publication électronique (ex : newsletter) → Publication web (ex : site internet) → Livre → Exposition	→ Projection publique → Objet de décoration → Carte postale → Publicité → Autre :
---	---

Les photographies pourront être exploitées directement par la structure petite enfance ou cédées gracieusement à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

2-DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation peut être accordée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

3-ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

La structure petite enfance ADMR Les Moussaillons s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à suivre la démarche pour atteindre cet objectif.

4-CONDITIONS DE L'ACCORD

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code Civil.

Autorisation sans contrepartie

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.



Autorisation soumise au Droit français – Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa réalisation sera soumis aux Tribunaux Français.

5-ÉTENDUE GEOGRAPHIQUE

Les reproductions de mon image sont susceptibles d'être utilisées sur l'ensemble du territoire national français par l'ADMR (sauf pour les reproductions sur le site Internet dont l'étendue géographique ne peut être limitée).

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l'association/la structure petite enfance Les Moussaillons est garanti, de même que le droit de retrait.

Fait à le et établi en deux exemplaires originaux.

Signatures :

LE/LES REPRESENTANTS LEGAUX

LE REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION
La Présidente Mme GAUCHE

